

qu'un ticket que l'on reçoit pour du grain entreposé dans un casier spécial, c'est-à-dire que l'on garde à l'écart des autres sortes de grain. Si une personne reçoit un récépissé d'entrepôt désignant une certaine catégorie ou une certaine qualité de grain, l'élevateur terminus n'est pas tenu de livrer le même genre de grain; il peut livrer du grain d'une catégorie correspondant à celle qu'indique le récépissé d'entrepôt en la possession d'un particulier ou d'une compagnie.

Nous sommes disposés à examiner des modifications de ce côté, mais je signale à la Chambre qu'il pourrait y en avoir davantage. D'autres changements s'imposent peut-être de temps à autre, j'en conviens. J'espère néanmoins que la Chambre sera disposée à accélérer l'adoption du bill à l'étude, la nouvelle version de la loi sur les grains du Canada, même si nous ne découvrons pas chacune de ses imperfections pour y remédier aussitôt, car des facteurs et principes primordiaux, qui doivent être modifiés, entrent en jeu dans le commerce des grains. On a même attendu trop longtemps selon moi, mais ce n'est là qu'une opinion personnelle. En ce qui concerne par exemple les catégories officielles, la teneur en protéines, qui permet d'élargir le barème de certaines catégories et autres moyens techniques concernant la manutention du grain. Il faudrait moderniser tout cela, pour le plus grand bien des intéressés. Donc, compte tenu des garanties que je suis disposé à assurer à la Chambre et au comité, j'espère, une fois que le nouveau bill aura été mis en vigueur pendant une période déterminée, un an, deux ans ou plus, que nous serons disposés à examiner les modifications à la lumière de l'expérience acquise dans la mise en application de la loi à l'étude...

Une voix: J'espère que le gouvernement aura changé à ce moment-là.

L'hon. M. Olson: Certains députés de l'opposition espèrent que nous ne formerons pas le gouvernement. Ils n'ont pas besoin de le dire, car je le constate chaque jour de la semaine, mais la population du Canada n'en convient pas avec eux et aussi longtemps qu'il en sera ainsi, cela me convient. Que moi-même ou un autre occupe ce poste, je suis sûr que le titulaire sera disposé à reconsidérer tout défaut qui surgirait par suite de l'application de cette nouvelle loi à l'industrie des grains, et qu'il présentera à la Chambre des amendements visant à l'améliorer en se fondant sur cette expérience. Cependant, je ne puis pas accepter que l'on retienne une mesure quelconque d'importance majeure parce que nous n'aurions pas songé à tous les détails. Je puis garantir aux députés que si exhaustif que soit notre examen de ce bill et si grands que soient nos efforts pour prévoir chaque difficulté, car l'industrie du grain évolue à l'heure actuelle, il y aura d'autres changements dont nous aurons à disposer même dans quatre ou cinq ans. Nous espérons qu'alors, pour le plus grand chagrin des députés de l'opposition, nous administrerons encore le pays selon les hautes normes qui prévalent aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je désire terminer mes remarques en disant aux députés de l'opposition mon espoir qu'ils considéreront favorablement la proposition que je vais

[L'hon. M. Olson.]

faire: que le bill soit rétabli où il en était—savoir à l'étape du rapport—lors de la dernière session au moment de l'ajournement. Je pourrais dire que même s'il y a eu des discussions, il n'y a eu aucun engagement par les députés de l'opposition pour agir ainsi. Je les supplie maintenant d'y consentir dans l'intérêt des producteurs afin que nous puissions parvenir à adopter cette mesure que chacun juge une structure utile. S'ils refusent, alors j'espère qu'ils renverront le bill au comité en se souvenant que c'est un bill qui a reçu énormément d'attention de la part de l'industrie tout entière et, certes, des députés qui sont membres du comité permanent. Je le répète, il a déjà été modifié 26 fois depuis que la version originale a été présentée à la Chambre.

On pourrait peut-être après certaines discussions réduire le nombre des amendements dont la Chambre est saisie. En ce qui me concerne, cependant, je ne m'en inquiète pas. Ce qui m'inquiète, c'est de savoir si les députés et les membres du comité, après avoir entendu les amendements et les arguments en faveur de ces amendements au moins une ou deux fois, permettront une mise aux voix afin qu'aucun temps supplémentaire ne soit consacré à ce sujet. A mon avis, chaque député et chaque membre du comité devrait pouvoir proposer les amendements qu'il désire, mais je crois que c'est également un droit bien fondamental des membres du comité, après que l'argument a été entendu une ou deux fois de parvenir à une décision pour déterminer si les amendements sont ou non acceptables en fait. Monsieur l'Orateur, il me semble que si nous adoptons cette attitude à l'égard des exigences de procédure en cause dans la transformation de ce bill en loi et en loi du pays, nous rendrons un grand service aux agriculteurs et au reste de l'industrie des grains au Canada.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): De sa plus belle voix, le ministre de l'Agriculture a tenté de nous persuader que ce bill était une version amendée du précédent et que certains députés de l'opposition qui doutaient de son objectif original devraient radicalement changer d'opinion, l'adopter sans difficulté et, depuis la dernière session, avoir eu le temps de modifier leur façon de penser pour simplement faciliter les choses au ministre.

Je ne suis pas disposé à lui fournir une telle assurance. J'éprouvais quelques réserves à l'égard du bill original et j'en ai encore à l'égard de celui-ci. Puis-je faire remarquer tout d'abord que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) n'est que le sous-fifre du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang), dont relève la Commission du blé. Malheureusement, le ministre de l'Agriculture n'a pu convaincre son collègue ni le reste du cabinet que ce bill est dans l'intérêt de l'agriculture canadienne. Il y a six mois, le ministre de l'Agriculture déclarait ici même qu'il nous était impossible de vendre notre blé parce que nous ne pouvions garantir à nos clients une certaine teneur en protéines. Nous étions dans une situation totalement différente il y a quelques mois. Y a-t-il rupture de crédibilité? D'où provenait cette déclaration? Elle émanait du ministre en personne.